

Agenda AMORCE 2023 (vie associative et manifestations)

L'agenda complet est présenté en annexe.

I - Manifestations

Concernant les manifestations 2023, un calendrier a été construit avec les différents responsables de pôle, en tenant compte des événements concurrents et/ou partenaires, des vacances scolaires et des impératifs internes.

Manifestations réalisées

16e Rencontres AMORCE / Eco-Organismes - « Que financent réellement les Filières de REP ? » du 24 janvier 2023 :

Après deux années bouleversées par la crise sanitaire, retour à un format en présentiel pour cette rencontre AMORCE – Eco-organismes (la 16e), toujours très attendue par nos adhérents. L'édition 2023 n'a pas démentie cet intérêt : en définitive, 278 personnes ont participé à ces 16^{ème} Rencontres 2023 pour 300 personnes inscrites.

Cette année, les rencontres avaient pour thème : **Que financent réellement les Filières de REP ?** Après l'introduction de Benoit Jourdain, Vice-Président d'AMORCE, les tables rondes et les ateliers se sont succédés toute la journée pour mettre en exergue les problématiques soulevés par Amorce : la couverture partielle des coûts par les éco-organismes et un reste à charge important pour le service public dans un contexte d'une très forte augmentation des charges supportées par les collectivités, des décisions souvent défavorables aux collectivités locales, un pilotage des éco-organismes par l'État très peu contraignant au regard des objectifs qui leur sont assignés et des outils désormais disponibles.

Ces rencontres, au travers des retours d'expériences et des témoignages des collectivités ont par exemple fait ressortir la complexification de la collecte des déchets occasionnels avec des équipements - les déchèteries - et des organisations qui ne sont plus adaptés aux rôles que l'on veut leur donner. L'explosion du nombre de filières REP et le développement du tri à l'objet exige de revoir un modèle et des organisations. L'arrivée de la REP PMCB, encore reportée, s'annonce comme un défi important pour la plupart des collectivités gestionnaires des équipements d'accueil du public avec la montée en puissance de l'opérationnalité des éco-organismes et la mutualisation des flux de déchets.

Le retour de la consignation des bouteilles plastiques, inscrit dans l'agenda de la ministre, a remobilisé les adhérents d'AMORCE, toujours opposé à la remise en cause du service public de gestion de déchets qu'elle imposerait.

Côté participants, ces rencontres ont suscité de très bon échos. Le retour du village des éco-organismes a été très apprécié tant au niveau des participants qu'au niveau des structures ayant eu un stand (8 éco-organismes présents). La mise en place d'un stand AMORCE a également permis aux participants de venir à notre rencontre durant la pause déjeuner. Le budget final sera communiqué lors du prochain Conseil d'Administration.

Enfin, la conférence de presse a réuni près d'une dizaine de médias spécialisés, mais également deux grands médias nationaux (France Inter + AFP). Une occasion de valoriser l'expertise des élus d'AMORCE à travers la participation de Benoît Jourdain. De plus, les retombées presse ont été particulièrement importantes avec notamment une dépêche de l'AFP reprise par de nombreux médias (PQR, PN, presse spécialisée et institutionnelle). Il est à noter que cette conférence de presse s'est inscrite dans une période riche en actualités concernant les REP et dans laquelle AMORCE avait diffusé plusieurs communiqués quelques jours avant ce colloque (REP PMCB, Projet de fusion REP Emballages et papiers, Retour de la Consigne...).

Manifestations à venir :

Colloque eau – reporté au 10 mai 2023

Le colloque qui était initialement prévu le mardi 7 mars 2023 a dû être reporté au 10 mai 2023.

Le thème du colloque "S'inspirer des territoires pour définir les ambitions de la politique de l'eau : de la planification à l'action" reste inchangé.

Le colloque est organisé en partenariat avec la Banque des territoires. Un travail est mené auprès des têtes de réseau nationales pour développer les partenariats autour de l'événement. France urbaine, l'AMRF, l'APVF et l'ADF ont donné leur accord de principe pour ce partenariat avec une intervention lors de la table-ronde des associations de collectivités. Nous restons dans l'attente de retour de la part d'Intercommunalités de France et de Villes de France qui ont été sollicitées dans les mêmes conditions.

L'objectif de cet événement est de porter politiquement et médiatiquement un nouvel engagement en faveur de la transition écologique de la gestion de l'eau. L'ensemble des acteurs de l'eau est, en effet, confronté à des enjeux croissants en lien avec le changement climatique et les activités humaines (polluants émergents, sécheresse...). Il est aujourd'hui essentiel de sortir d'une logique de gestion de l'urgence et de se fixer des objectifs communs pour répartir les efforts dans la maîtrise des prélèvements et la préservation de la ressource.

Le colloque veut notamment s'inscrire dans la continuité des propositions du chantier national sur le Plan Eau. Ces annonces ayant été repoussées, le changement de date du colloque a l'avantage de s'adapter au nouveau calendrier national.

Les intervenants ont été prévenus et nous ont, dans la majorité, confirmé le maintien de leur intervention le 10 mai. Les participants inscrits ont également été prévenus et à l'heure de l'écriture de cette pièce nous décomptons qu'une seule annulation.



Une communication plus large sur le report du colloque a été faite le mardi 28 février. Le plan de communication a été adapté pour augmenter le nombre d'inscription et atteindre la cible des 150 participants d'ici au 10 mai.

Colloque énergie - jeudi 6 avril 2023 (en partenariat avec la Banque des territoires) :

Cette année a été marquée par un contexte climatique (canicule, sécheresse, incendies cet été) et énergétique (envolée des prix du gaz et de l'électricité, risques de délestages cet hiver) particulièrement difficile pour les territoires.

Il est primordial d'en tirer tous les enseignements et de souligner les solutions déployées par les collectivités en dressant un premier bilan, tout en préparant une vision à long terme. L'enjeu consiste à transformer les bouleversements liés à ces crises en de réelles opportunités pour renforcer la maîtrise des consommations, accélérer le changement de notre système énergétique et repenser les stratégies de façon plus durable.

À quelques mois d'une nouvelle Loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), il est plus que jamais temps de réfléchir ensemble à une politique ambitieuse à la hauteur des enjeux et de faire émerger des mesures indispensables. Cette loi fixera notamment les grands objectifs de la 3^{ème} Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 2024-2033) et de la 3^{ème} Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

Dans ce moment où les territoires peuvent être maîtres de leur destin énergétique, AMORCE organise son colloque Energie le jeudi 6 avril 2023 à Paris, aux Espaces Diderot, pour débattre et échanger sur les points de blocage à lever, les solutions nouvelles à apporter et les dispositions réglementaires à ne pas manquer. Il convient en effet de repenser collectivement les stratégies durables de demain.

Aussi le prochain colloque énergie aura pour titre “ **Crise énergétique, dérèglement climatique : quels bouleversements pour les stratégies nationales et territoriales ?** ” et pour sous-titre “ **Bilan d'une situation inédite et nouvelles perspectives** ” (avec un objectif de 250 participants).

Le programme avec les premiers intervenants confirmés a été relayé le 21/02/2023 auprès des adhérents et via les médias AMORCE. L'évènement rassemblera les collectivités, les représentants des filières et les grands acteurs nationaux autour de tables rondes et d'ateliers avec notamment :

- La participation exceptionnelle d'Emmanuelle WARGON, Présidente de la Commission de Régulation de l'Énergie, dans le cadre d'un temps de dialogue introductif
- Hélène GASSIN, Présidente de Négawatt
- Sophie MOURLON, Directrice de l'énergie à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) - Ministère de la Transition énergétique.

A l'heure de l'écriture de cette pièce, on dénombre seulement 37 inscrits à l'évènement. Afin d'augmenter la visibilité de ce colloque et donc le nombre d'inscriptions, des plans de communication et de commercialisation vont être mis en œuvre.

À noter qu'il est envisagé que **le colloque Energie soit aussi l'occasion d'une session de signatures officielle de la nouvelle Charte AMORCE-FEE par les collectivités et les développeurs-exploitants éoliens.**

Pour rappel, le 02 octobre 2015, AMORCE et France Énergie Éolienne (FEE) cosignaient la « Charte des collectivités et des professionnels en faveur d'un développement de projets éoliens territoriaux et concertés ». Son objectif était de garantir une meilleure synergie entre les collectivités et les développeurs-exploitants au travers de plusieurs engagements, et ainsi



favoriser l'émergence de projets éoliens véritablement ancrés sur les territoires. Le 24 novembre 2022, à l'occasion de la remise des trophées des élus d'Eole, AMORCE et la FEE ont validé une nouvelle version enrichie de cette charte afin d'accélérer le mouvement en marche.

Tout l'enjeu est désormais de faire vivre cette charte auprès des différentes parties prenantes. À cet effet, AMORCE et la FEE invitent leurs adhérents, collectivités et développeurs-exploitants, à s'approprier les engagements prévus et à participer à une session de signatures officielle. Une réflexion a alors été menée pour cibler l'évènement le plus pertinent qui permettrait d'associer cette session de signatures et de la mettre en avant au niveau médiatique.

Une première idée est d'envisager cette session lors du prochain colloque Energie d'AMORCE, si le nombre des premiers signataires identifiés semble suffisant d'ici là. Un temps dédié permettrait d'inviter au fur et à mesure chaque signataire pour concrétiser leur engagement. Les médias présents lors de la conférence de presse seraient alors sollicités dans la foulée pour couvrir cet évènement de manière optimale.

Via cette première session officielle, l'objectif est de créer une véritable émulation pour encourager d'autres territoires et professionnels à apposer leur signature dans le futur et à rejoindre la démarche.

À cet effet, AMORCE sollicite ses élus concernés par la thématique pour appuyer les chargés de mission dans l'identification des collectivités signataires (notamment pour le colloque Énergie) et la communication sur cette charte.

Colloque déchets - mardi 27 juin 2023 (en partenariat avec la Banque des territoires) :

Le dernier Conseil d'administration a validé le thème du prochain colloque déchets " la gestion des biodéchets", qui se tiendra à Paris, aux Espaces Saint Martin, le mardi 27 juin 2023.

Le titre validé par l'équipe en charge du colloque est le suivant « Tri à la source des biodéchets : le pari 2024 ? ». Ce rendez-vous, à six mois de l'échéance de l'obligation de tri à la source des biodéchets, sera l'occasion de dresser un état de lieux de la mise en place de ce nouveau geste de tri, de l'organisation de ce nouveau service public et de sa place dans les stratégies nationales (réduction des déchets, protection des sols, productions d'énergies renouvelables).

Le colloque apportera des réponses à deux situations auxquelles les collectivités sont confrontées :

- Pour les collectivités qui doivent encore se lancer dans la démarche : Quelles solutions envisager ? Quels objectifs se fixer ? Quelles stratégies adopter au vu des retours d'expérience ?
- Pour les collectivités déjà engagées : Quels sont les premiers résultats ? Comment me situer par rapport aux autres en termes de performance et de coût ? Quels sont les leviers pour améliorer le service ?

L'après-midi, des ateliers se succéderont pour apporter des solutions technique, juridiques et financières pour pérenniser le service et organiser la valorisation des biodéchets lorsqu'ils sont collectés. Une table ronde conclura la séance sur l'acceptation sociale comme clé de réussite. Les biodéchets, depuis leur tri jusqu'aux installations de traitement, aux composteurs, et au retour au sol pour l'agriculture et utilisation comme amendement pour des cultures vivrières sont possiblement à l'origine de débats, d'oppositions voire de conflits que les collectivités et les autres acteurs doivent comprendre et résoudre.

Ce colloque sera organisé avec le soutien de la Banque des Territoires, avec un objectif de 250 participants. D'autres partenariats sont envisagés (ADEME, FNCC, Méthéor, CNR, ASTEE, FNADE) mais restent à conclure.



Le “prenez date” et l’ouverture des inscriptions de ce colloque ont été fait le jeudi 02 mars dernier. A cette occasion, le titre et le préprogramme du colloque ont été dévoilés. Un plan de communication et un plan de commercialisation ont été pensés et seront suivis pour tendre vers l’objectif de participation, qui est de 350 inscrits.

Manifestations extérieures

Carrefour des gestions locales de l’eau (CGLE) – 25 et 26 janvier 2023 : L’équipe en charge de l’eau chez AMORCE s’est rendue au Carrefour de l’eau 2023, qui s’est déroulé à Rennes le 25 et 26 janvier. Les membres de l’équipe eau ont été présents tout au long du salon. AMORCE a également animer une intervention de 30 minutes autour du sujet “Comment répondre aux objectifs structurant une nouvelle politique de transition écologique de l’eau ?”. Ce focus a été tenu par Baptiste JULIEN et Nicolas GARNIER.

L’important bémol de cette édition fût l’emplacement du stand attribué sur le salon. Le hall sur lequel notre stand avait été implanté avait pour vocation d’être le village institutionnel au niveau national. Or, nous avons su par la suite, que l’essentiel des acteurs nationaux ont été répartis dans d’autres halls ou ont refusé cet emplacement. Les objectifs d’image et de prospection n’ont donc pas été à la hauteur attendue ou même de l’investissement mis. Un courrier en ce sens a été envoyé à nos contacts CGLE afin d’exprimer notre mécontentement et nos attentes pour l’an prochain. À noter qu’à ce jour, aucun retour de leur part n’a été reçu.

Assises Européennes de la Transition Énergétique - Du 23 au 25 mai 2023 : Une partie de l’équipe du pôle énergie sera présente sur les Assises de l’énergie 2023, qui se dérouleront à Bordeaux du 23 au 25 mai.

Il est prévu qu’AMORCE tienne et anime un stand sur le salon et soit également présent dans la programmation. L’intervention de Mr Nicolas Garnier sur la plénière d’ouverture a été confirmée par l’organisation des assises.

Les retours sur l’envoi des contributions sont arrivés avec de belles nouvelles pour AMORCE. Les contributions ci-dessous ont en effet été validées :

- Atelier Challenge déposé et porté par AMORCE : “Comment généraliser la sobriété énergétique dans toutes les communes et dans tous les équipements des communes ?” ;
- Atelier challenge en co-portage avec Energie Partagée : « Acceptabilité des énergies renouvelables : la gouvernance partagée, une solution ?
- Atelier Speed-Dating en co-portage avec le Conseil Départemental 43 : "Monter une stratégie territoriale de rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux"
- Atelier Ludique et Serious Game en co-portage avec la ville de Lorient : “Une ville, un réseau : quelle stratégie communale et intercommunale pour la création de réseaux de chaleur ? ”

Le partenariat avec les Assises de l’Énergie a été reconduit pour cette édition 2023 dans les mêmes conditions que les années précédentes et à la même hauteur financière, soit de 6000€ TTC.

III - Congrès



PREPARATION DU CONGRÈS 2023

Le Congrès 2022 a permis d'annoncer que Toulon sera hôte du congrès 2023 du 18 au 20 octobre.

Les thèmes proposés au Conseil d'administration sont les suivants :

- Thème 1 : TE et planification
- Thème 2 : En quoi la TE dessine les territoires ? (Aménagement du territoire, enjeux stratégiques, économiques, emploi et environnementaux)
- Thème 3 : Vision long terme / objectifs à court terme : comment réécrire une politique TE avec du sens
- Thème 4 : Quel bilan environnemental pour la TE ?
- Thème 5 : TE : le signal prix
- Thème 6 : La sobriété

L'équipe organisatrice AMORCE a d'ores et déjà été visiter le lieu du congrès le 1er février dernier et a ainsi pu avancer sur la possible répartition des espaces et préparer les aspects logistiques. Depuis cette visite, le premier point technique et mobilier a également été balayé avec les équipes du lieu.

Les points d'organisation à venir sont les suivants :

- Valider la convention (en cours) ;
- Projet de partenariat avec d'autres hôtels pour le confort des congressistes ;
- Valider le prestataire permettant un émargement digital ainsi qu'un système de vote digitalisé pour l'AG

POINT SUR LES CONGRES 2024, 2025 et 2026

Plusieurs collectivités se sont portées candidates pour l'organisation des prochains Congrès :

- 2024 : Montpellier (courrier officiel du président de Montpellier Méditerranée Métropole reçu)
- 2025 : Angers (lieu déjà validé par le précédent bureau et le précédent Conseil d'administration)
- 2026 : Vittel (lieu déjà validé par le précédent bureau et le précédent Conseil d'administration), candidature reçue

Proposition de délibération

Le Conseil d'administration valide le thème « à compléter » pour le congrès 2023 et valide la candidature de Montpellier pour 2024.

